

DECISION n° 010- 2020

Portant délégation de signature accordée
à Mr Victor REINETTE
Responsable du pôle Financier

Le Directeur du Centre Hospitalier Gérontologique Jacques SALIN

- Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
 - Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme hospitalière,
 - Vu le décret n°62-1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment les articles 5 et 6,
 - Vu le décret n° 92-776 du 31 Juillet 1992 relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics de santé et des établissements privés participant au service public hospitalier,
 - Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o, 3^o et 3^o), de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière et notamment son article 3,
 - Vu l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif au plan comptable M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médicosociaux communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux, relevant de l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
 - Vu l'arrêté du 7 Septembre 2020 de Madame la Directrice du Centre National de Gestion, portant nomination de Monsieur Youri BANGOU en qualité de Directeur au Centre Gérontologique Jacques SALIN de Palais-Royal ,
 - Vu la note de service du 14 Octobre 2020 relative à l'organigramme du Centre Hospitalier Gérontologique ;

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur Victor REINETTE, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable du pôle financier exerce à ce titre les attributions spécifiques de sa fonction dans les domaines suivants :



▲ AFFAIRES FINANCIERES :

- Application de la réforme de la tarification au plan budgétaire et comptable,
- Elaboration de l'ensemble des budgets, suivi budgétaires et comptable, les rapports financiers, états statistiques et mise en œuvre des réformes de tarification,
- Gestion administrative des malades et consultants,
- Facturation, frais de séjour, émission des recettes,
- Relations avec la clientèle,
- Relations avec les prestations de service (ambulanciers, pompes funèbres),
- Gestions des régies,
- Coordination et suivi du projet d'établissement,
- HAD

ARTICLE 2

Sont exclues de la présente délégation de signature

- ❖ Les courriers externes destinés aux administrations et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement sauf en cas d'intérim de la Direction de l'établissement ;
- ❖ Les ordres de réquisitions du comptable ;
- ❖ Les notes de service à caractère général.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement et pendant les congés annuels de Monsieur Victor REINETTE, Attaché d'Administration Hospitalière, Responsable du pôle Ressources Financières et contrôle de Gestion, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

- Madame Katia ALPAR-RAMBHOJAN, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Responsable du Pôle Economiques et Logistiques,

ARTICLE 3

La présente délégation de signature ne s'étend pas aux fonctions d'ordonnateur pour lesquelles une décision spécifique est prise.

ARTICLE 4

La présente délégation peut être retirée à tout moment, conformément au décret n° 92-78 3 du 6 Août 1992.

ARTICLE 5

La présente décision sera portée à la connaissance des intéressés, communiquée au Conseil de Surveillance et notifiée au Comptable de l'établissement.

Fait à Abymes, le 15 Octobre 2020



↳ Destinataires

Monsieur REINETTE Victor,

Mme NAUCHE Murielle

Madame MARTIAL Linda

Monsieur BAPTISTE Justin.

Madame Katia ALPAR-RAMBHOJAN

Madame le Receveur du C.H.G.

Insertion au Recueil des Actes Administratifs.

Insertion au dossier des intéressés.

Affichage :

- Services administratifs Palais Royal.
- Services de Morne VERGAIN.